



Christel LAFAYE
C.U.B
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX cedex

Bordeaux, le 27 août 2010

Objet : Demande de représentation au sein de la CCSPL

Vos références : IGA/YR/CL/10.59

PJ : Statuts de l'association, composition du Conseil d'Administration, procès verbal du Conseil d'administration du 25 mai 2010 et la liste des agréments nationaux et départementaux.

Madame,

Afin de compléter notre admission au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents demandés :

Statuts de l'association
Composition du Conseil d'Administration
Procès verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2010
Et les agréments nationaux et départementaux

Nous restons à votre disposition pour plus d'information.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Conseil Départemental des Associations
Familiales Laïques

T.O
223, Rue Achard
33300 BORDEAUX
Serge LOPEZ
TEL. 05 57 19 07 07 - Fax 05 57 19 07 08

Le Secrétaire Général
C. PRIVAT.

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques
223 rue Achard – 33300 – Bordeaux

☎ 05.57.19.07.07 - Fax : 05.57.19.07.08 - Email : cdafal.33@wanadoo.fr



STATUTS

Article 1^{er}

Le conseil départemental des associations familiales (CDAFAL) constitué conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} Juillet 1901 regroupe au niveau départemental les associations familiales communales, intercommunales ou de Pays déclarant vouloir s'affilier au Conseil national des Associations familiales laïques dont elles s'engagent à faire appliquer par leurs membres : les programmes, directives et instructions.

Il a pour buts :

- De représenter ces associations notamment auprès des pouvoirs publics et d'agir en leur nom.
- D'exercer des activités propres telles que décrites dans l'article 2.
- De mettre en œuvre des actions de formation.
- D'agir dans le cadre des dispositions de la loi du 11 juillet 1975 qui détermine l'objet et le fonctionnement de l'Union nationale des associations familiales et des Unions départementales des associations familiales.

Article 2^{ème}

Les activités propres du CDAFAL s'exercent principalement dans les domaines suivants :

- Prise en compte des intérêts des usagers des établissements d'enseignement, d'éducation, d'apprentissage, de placement, d'orientation, de perfectionnement, de loisirs et de culture.
- Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie.
- Accompagnement familial et social (surendettement, consommation, aide éducative budgétaire, etc.....)
- Accompagnement à la scolarité y compris au sein des familles.
- Représentation et défense des locataires ou accédants à la propriété dans leurs rapports avec les propriétaires, les promoteurs, les architectes, les maîtres d'œuvre et les administrations concernées.
- Gestion d'un système de sous location de logements publics ou privés pour des familles sans revenu ou à revenus modestes et bénéficiant d'un accompagnement social mis en place par un tuteur nommé par le CDAFAL.
- Toutes les autres activités décidées par le Conseil d'administration.

Article 3^{ème}

La durée de l'association est illimitée.

Elle a son siège social à Bordeaux : 223 rue Achard 33000 Bordeaux.

Le siège peut être transféré dans les limites du département par décision du conseil d'administration.

Article 4^{ème}

Les ressources du CDAFAL sont apportées par :

- Les cotisations départementales collectées par les AFL mentionnées à l'article 1^{er} dont le montant est fixé par l'assemblée générale annuelle.
- Les subventions publiques.
- Les dons.
- La participation aux frais des activités et prestations de service qu'il assure.

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques
223 rue Achard – 33300 – Bordeaux

☎ 05.57.19.07.07 - Fax : 05.57.19.07.08 - Email : cdafal.33@wanadoo.fr

Association Loi 1901 – SIRET n° 393 733 324 00023



➤ Le produit des cotisations qui lui sont versées directement en vue de la création d'une nouvelle AFL à laquelle elles sont reversées.

Article 5^{ème}

Le CDAFAL est administré par un conseil d'administration de 27 personnes élus au scrutin secret pour trois ans par l'assemblée générale.

Les candidatures doivent être approuvées par l'Association à laquelle appartient le candidat.

La date limite des candidatures est fixée chaque année par le Conseil sortant. Après cette date aucune candidature ne peut être retenue.

Le renouvellement a lieu par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

Tous les membres des associations définies à l'article 1^{er} peuvent se porter candidats sous réserve d'en informer le Conseil d'Administration de l'association à laquelle ils appartiennent.

Article 6^{ème}

Le conseil d'administration :

- Elit le bureau dont les membres sont choisis dans son sein.
- Arrête le budget préparé par le bureau.
- Se prononce sur les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, sur la constitution d'hypothèques, sur les baux, sur les aliénations de biens, sur les emprunts et prêts hypothécaires.
- Désigne les représentants du CDAFAL dans les différents organismes publics ou privés où il est représenté. Il nomme la personne chargée de la liaison avec les services sociaux publics ou semi-publics.
- D'une façon générale, statue sur toutes les actions que l'assemblée générale renvoie à sa décision.
- Tout membre du conseil d'administration qui, dans le courant de l'année, n'aura assisté à aucune séance du dit conseil, sans excuse valable, sera considéré comme démissionnaire, sauf décision contraire du conseil d'administration agissant par délégation de l'assemblée générale.

Article 7^{ème}

Le conseil se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

Le tiers des membres présents ou représentés du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Le conseil d'administration peut inviter à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile au bon fonctionnement de ces derniers.

Il est tenu un procès verbal des séances. Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 8^{ème}

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qu'ils leur sont confiées.



Les salariés du CDAFAL peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Article 9^{ème}

Le conseil choisi parmi ses membres :

- Un président.
- Un vice-président délégué.
- Des vice-présidents.
- Un secrétaire.
- Un secrétaire adjoint.
- Un trésorier.
- Un trésorier adjoint.

Le bureau est élu pour un an. Ses membres sont rééligibles.

Article 10^{ème}

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session, ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur demande écrite du quart au moins de ses membres
Son bureau est celui du conseil d'administration.

L'assemblée délibère à la majorité des présents ou représentés dans la limite de deux mandats par personne. Elle vote le rapport d'activités, approuve les comptes de l'exercice, donne le quitus au trésorier et fixe tous les ans le montant de la cotisation départementale.

Tous les ans elle procède au remplacement du tiers sortant du conseil d'administration.

Le collège électoral est composé de l'ensemble des adhérents des associations composant le CDAFAL titulaires d'une carte d'adhésion et à jour de sa cotisation:

Peuvent être invités avec voix consultatives :

- Les représentants des associations laïques amies.
- Les représentants des organismes financeurs.
- Les représentants du conseil national.

Article 11^{ème}

Les dépenses sont ordonnancées par le Président ou sous sa responsabilité et par délégation.

Le CDAFAL est représentée en justice dans tous les actes de la vie civile par le Président ou en cas d'empêchement par le vice-président délégué.



Article 12^{ème}

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par le CDAFAL, constitution d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens entrant dans la dotation et emprunts doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Article 13^{ème}

L'admission des associations familiales qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 1^{er} est prononcée par le conseil d'administration par délégation de l'assemblée générale. Tous les membres de ces associations peuvent participer à la gestion et postuler aux fonctions de responsabilité.

L'exclusion pourra être prononcée pour les motifs suivants :

- Dissolution de l'association.
- Démission collective adressée par écrit au Président départemental.
- Non- paiement de la cotisation départementale
- Infraction aux présents statuts ou motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association départementale, les intéressées ayant été au préalable invitées à présenter leur défense.

Toute association exclue pour ces motifs dispos d'un droit de recours devant la prochaine assemblée générale.

Article 14^{ème}

Un règlement intérieur est établi par le conseil départemental qui le fait approuver par l'assemblée générale.

Les modifications des statuts sont proposées à une assemblée générale extraordinaire et doivent être approuvés par celle-ci.

Article 15^{ème}

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par la majorité des deux tiers de ses membres convoqués en assemblée générale extraordinaire.

Article 16^{ème}

En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration procède à la liquidation des biens de l'association, l'actif ne pourra être attribué qu'au conseil national des associations familiales laïques ou à défaut à une association laïque ayant coopéré à l'action du CDAFAL et nommé désigné par l'assemblée générale extraordinaire.

Vu le Secrétaire général

P.O.


Vu le Président

P.O.


| Nom | Prénom | Adresse | Ville | Téléphone | Email | Date élection |
|------------|-----------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| ARQUEY | Andrée | 13 rue de l'Amitié | 33540 CASTELMORON d'ALBRET | 06 89 27 25 58 | dora.arquey@wanadoo.fr | 2010 |
| BARCENA | Christine | 24 allée des Sables | 33210 LANGON | 05 56 62 54 38 | | 2010 |
| BITAUD | Sylvie | 15 rue georges Clémenceau | 33250 PAULLIAC | 06 60 07 36 19/05 56 59 61 72 | | 2010 |
| BORDERON | Marie-Françoise | 16 chemin de la croix | 33360 LATRESNE | 06 88 24 46 06/05 56 20 75 40 | | 2010 |
| CHAGNAUD | Bernard | 6 rue du lavoir | 33370 SALLEBOEUF | 06 82 84 86 53 | bcagnaud@free.fr | 2010 |
| LABARCHEDE | Bernard | 27 petit Bourg Sud | 33420 RAUZAN | 05 56 79 57 67/08 77 38 74 41 | bernard.labarchede@chu-bordeaux.fr | 2010 |
| LESBATS | Didier | rue Jean Soula | 33000 BORDEAUX | 06 80 73 98 14/05 56 79 57 67 | didier.lesbats2@wanadoo.fr | 2010 |
| LOPEZ | Serge | 74 impasse du Pontet Ouest | 33000 BORDEAUX | 06 75 13 52 39/05 56 58 86 54 | lopezserge@wanadoo.fr | 2010 |
| MAYNARD | Eliane | lieu dit Lubec Route de Bordeaux | 33980 AUDENGE | 06 98 95 68 04 /05 57 71 19 69 | maynard.eliane@wanadoo.fr | 2010 |
| MIGLIORINI | Michel | 1 impasse des Argentiers apt 5 | 33000 BORDEAUX | 06 80 58 62 54 /05 57 85 93 06 | michel.migliorini@interieur.gouv.fr | 2010 |
| MORAND | Christian | 51 rue Ulysse Gayon | 33000 BORDEAUX | 07 86 02 29 89/05 56 02 35 | ulyesse33@dbmail.com | 2010 |
| PRIVAT | Christian | 19 rue Rosa Bohneur | 33290 LE PIAN MEDOC | 06 83 86 46 25 /05 56 35 18 79 | christian.privat2@wanadoo.fr | 2010 |
| SEVEZ | Gilbert | 13 rue Youri Gagarine | 33130 BEGLES | 05 56 85 08 49 | atfbordeaux nord@wanadoo.fr | 2010 |
| TRIBOY | Marie-Josée | 13 avenue du Sautermals | 33114 LE BARP | 05 56 88 64 68 | lacove@wanadoo.fr | 2010 |

LES DESIGNES

| ASSOCIATION | Nom | Prénom | Adresse | Ville | Téléphone | Email |
|-------------------------|-----------|------------|----------------------|----------------|-------------------------------|------------------------|
| FRANCAS | DARGELOS | Sophie | 113 rue Joseph Faure | 33100 BORDEAUX | 05 57 77 28 10 | cdarugel@franca-ag.org |
| UNSSA | LAPEYRERE | Nathalie | 33 bis rue de Carros | 33000 BORDEAUX | 05 57 59 00 30 | |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT | MAZAGOT | Pierre | 12 rue Vauban 33000 | 33000 BORDEAUX | 06 20 68 00 43 | |
| FCPE | BENOIST | Martine | 116 rue St Génes | 33000 BORDEAUX | 06 71 25 41 40/05 56 76 18 18 | |
| DDEN | VICENTY | Anne-Marie | 6 rue de Carros | 33800 BORDEAUX | 05 56 92 35 89 | |

Peuvent également participer aux travaux les représentants des associations amies .


 Le Président,
 Serge LOPEZ



Associations Familiales Laïques
CDAFAL33

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| Nom | Prénom | Adresse | Ville | Téléphone | Email | AFL | Date élection |
|------------|-----------------|----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------------|
| ARQUEY | Andrée | 13 rue de l'Amitié | 33540 CASTELMORON d'ALIBRET | 06 89 27 25 58 | gora.arquey@wanadoo.fr | AFL de Targon | 2010 |
| BARCENA | Christine | 24 allée des Sables | 33210 LANGON | 05 56 62 54 38 | | AFL de Langon | 2010 |
| BITAUD | Sylvie | 15 rue georges Clémenceau | 33250 PAUILLAC | 06 60 07 36 19 / 05 56 59 61 72 | | AFL de Pauillac | 2010 |
| BORDERON | Marie-Françoise | 16 chemin de la croix | 33360 LATRESNE | 06 88 24 46 06 / 05 56 20 75 40 | | | 2010 |
| CHAGNAUD | Bernard | 6 rue du lavoir | 33370 SALLEBOEUF | 06 82 84 86 53 | bchagnaud@free.fr | AFLACEM | 2010 |
| LABARCHEDE | Bernard | 27 petit Bourg Sud | 33420 RAUZAN | 05 56 79 57 67 / 08 77 38 74 41 | bernard.labarchede@chu-bordeaux.fr | AFL de Rauzan | 2010 |
| LESBATS | Didier | rue Jean Soula | 33000 BORDEAUX | 06 80 73 98 14 / 05 56 79 57 67 | didier.lesbats2@wanadoo.fr | | 2010 |
| LOPEZ | Serge | 74 impasse du Pontet Ouest | 33000 BORDEAUX | 06 75 13 52 39 / 05 56 58 86 54 | lopezserge@wanadoo.fr | | 2010 |
| MAYNARD | Eliane | lieu dit Lubec Route de Bordeaux | 33980 AUDENGE | 06 98 95 68 04 / 05 57 71 19 69 | maynard_eliane@wanadoo.fr | AFL Audengue | 2010 |
| MIGLIORINI | Michel | 1 impasse des Argentiers apt 5 | 33000 BORDEAUX | 06 80 58 62 54 / 05 57 85 93 06 | michel.migliorini@interieur.gouv.fr | AFL Audengue | 2010 |
| MORAND | Christian | 51 rue Ulysse Gayon | 33000 BORDEAUX | 07 86 02 29 89 / 05 56 02 35 | ulyse33@dbmail.com | | 2010 |
| PRIVAT | Christian | 19 rue Rosa Bohnneur | 33290 LE PIAN MEDOC | 06 83 86 46 25 / 05 56 35 18 79 | christian.privat2@wanadoo.fr | AFL les Portes du Médoc | 2010 |
| SEVEZ | Gilbert | 13 rue Youri Gagarine | 33130 BEGLES | 05 56 85 08 49 | afbordeaux.nord@wanadoo.fr | AFL Bordeaux Nord | 2010 |
| TRIBOY | Marie-Josée | 13 avenue du Sauternais | 33114 LE BARP | 05 56 88 64 68 | jacoye@wanadoo.fr | AFL Outils | 2010 |

P. Lopez Le Président, *certifié exact*
Serge LOPEZ

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques
223 rue Achard – 33300 – Bordeaux
(05.57.49.07.07 - Fax : 05.57.19.07.08 - Email : cdafal.33@wanadoo.fr
Association Loi 1901 – SIRET n° 393 733 324 00023



PROCES VERBAL CA DU 25 MAI 2010

La Convention triennale avec le Conseil général arrivait à échéance.
La nouvelle convention sera désormais annuelle et le financement sera au mieux maintenu.

Secrétariat : le poste a été pourvu.

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale a été remplacée. Ce changement a entraîné une réorganisation de ce service.

L'audit des AFL conduit à envisager l'uniformisation des modes de communication avec les AFL. La création des deux AFL est un élément positif, reste à relever les quatre actuellement en sommeil.

La sous location occupe deux salariés Conseillers en Economie Sociale et Familiale entre Bordeaux et le Médoc. L'année 2009 a permis d'annoncer l'ALT sur Lesparre et Pauillac.

La sous-location a permis d'améliorer les relations entre les Maisons Départementales de la Solidarité et l'Insertion et les Centres Communaux d'Action Sociale.
Pour le suivi social, le personnel est sérieux et compétent.

Concernant l'Accompagnement à la Scolarité : 25 enfants sont pris en charge individuellement et deux groupes de douze enfants au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille d'Eysines.

Une dizaine de Programmes de Réussites Educatives sont en préparation sur la Communauté Urbaine de Bordeaux. Elle entrainera la réorganisation d'Eysines. Cependant, les Programmes de Réussite Educatives arrivant à échéance fin 2010, l'incertitude pèse d'ores et déjà sur les perspectives dans ce domaine.

Pour le surendettement, l'accord triennal du Conseil général est respecté et stabilisé : un Accompagnement Educatif Budgétaire existe aussi.

Pour Lesparre, le surendettement s'accompagne de la sous-location.

Pour le Sud Gironde, le CDAFAL assure la relation usagers, Banque de France et les A.F.L.

La Consommation est une activité à reprendre en main pour en faire le moteur des actions des AFL et dans ce cadre, elles pourront également gérer les chèques vacances distribués par le national

La représentation du CDAFAL dans les organismes : les AFL sont sollicitées pour soutenir les candidatures du CDAFAL et faire le nécessaire pour les mandats et procuration(UDAF,CTRC,...etc).



Représentation CUB : la Commission Consultative des Services Publics Locaux .Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la représentation du CDAFAL dans cette instance et désigne en son sein Monsieur Gilbert SEVEZ.

Le Secrétaire Général



Communauté Urbaine de Bordeaux
Christel Lafaye
Inspection générale et Audit
Esplanade Charles de Gaulle
33000 Bordeaux

Bordeaux, le 11 02 2011.

Objet : liste des représentants CCSPL.

Nos : DH13-11 CUB CCSPL

Courrier envoyé par lettre simple.

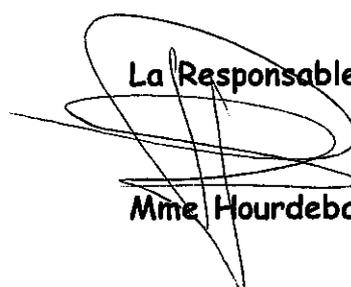
Madame,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, la désignation des représentants au sein de la CCSPL :

- Titulaire : Monsieur Serge LOPEZ, Président
- Suppléant n°1 : Monsieur Gilbert SEVEZ, Vice-président
- Suppléant n°2 : Monsieur Christian PRIVAT, Secrétaire général
- Suppléant n°3 : Monsieur Christian MORAND

Restant à votre disposition pour de plus amples informations,

Veuillez agréer, **Madame**, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable

Mme Hourdebaigt

Conseil Départemental des Associations FAMILIALES LAÏQUES
223 rue Achard – 33300 – Bordeaux

☎ 05.57.19.07.07 - Fax : 05.57.19.07.08 - Email : cdafal.33@wanadoo.fr
Association Loi 1901 – SIRET n° 393 733 324 00023